

**Décision du Maire 2022/06**

**\*\*\* Portant signature d'avenants au marché\*\*\*  
Réalisation d'une salle de dojo et de vestiaires à la halle aux sports**

**Le Maire de la Commune de PERET,**

Vu les articles L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégation du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2019 approuvant le projet de « réalisation d'une salle de dojo et de vestiaires au sein de la halle aux sports »,

Vu la décision du Maire 2021/09 du 12 juillet 2021 portant signature du Marché,

Considérant que les crédits concernant le projet sont inscrits au Budget Primitif de la commune,

Considérant que la présente décision a pour objet la signature d'avenants au marché pour le projet « réalisation d'une salle de dojo et de vestiaires au sein de la halle aux sports »,

**DECIDE**

**Article 1 – La commune de Péret conclu des avenants au marché « « Réalisation d'une salle de dojo et de vestiaires à la halle aux sports ».**

Avenant n°1 : Lot 1 – maçonnerie générale – Entreprise de maçonnerie générale Marcilla Roderick

Avenant n°1 : Lot 2 – plomberie sanitaire – Entreprise Henry sarl

Avenant n°1 : Lot 3 – électricité - éclairage - éclairage de secours – Entreprise Henry sarl

**Article 2 – Ces avenants présentent les caractéristiques suivantes :**

Lot 1 :

Montant initial du marché :	100 137.35 € HT
Travaux en plus : carrelage, peinture, porte, mur	37 620.00 € HT
Travaux en moins	- 30 340.00 € HT
<b>Incidence des modifications</b>	<b>7 280.00 € HT en plus</b>
<b>Nouveau montant du marché compte tenu du présent avenant</b>	<b>107 417.35 € HT</b>

Lot 2 :

Montant initial du marché :	2 455.00 € HT
Travaux en plus : fournitures supplémentaires wc et lavabo	980.00 € HT
<b>Incidence des modifications</b>	<b>980.00 € HT en plus</b>
<b>Nouveau montant du marché compte tenu du présent avenant</b>	<b>3 435.00 € HT</b>

Lot3 :

Montant initial du marché :	6 730.00 € HT
Travaux en plus : projecteur, ligne d'alimentation	1 300.00 € HT
<b>Incidence des modifications</b>	<b>1 300.00 € HT en plus</b>
<b>Nouveau montant du marché compte tenu du présent avenant</b>	<b>9 636.00 € HT</b>

**Article 3 – Madame le Maire signera le marché à intervenir sur les bases précitées au nom et pour le compte de la commune de Péret.**

**Article 4 - Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Secrétaire de Mairie pour exécution, à la trésorerie municipale, et en Sous-Préfecture pour contrôle de légalité.**

Publicité en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil Municipal.

Communication en sera donnée au Conseil Municipal lors de la réunion la plus proche.

Fait à Péret, le 13 mai 2022      Le Maire, Isabelle SILHOL

